Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260331-202603310-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLAC Séance du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. ARS Marcel, Maire.

Etaient présents : M. ARS Marcel ; M. BOUSSO Jean-Yves ; Mme GRIFFON Frédérique ; M. BERTAUX Jean-François ; Mme DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; M. PROVOT Yannick ; Mme LE COINTE Catherine ; M. BOUSQUAU Christian ; Mme STEVANT Christelle ; M. GUMIAUX Fabrice ; M. BOIVIN Michel ; Mme SOULIMAN Sophie ; M. HENKART Wilfryd ; Mme STEVANT Emilie ; M. JAFFRELOT Jérémie (à compter de la délibération n°2026-03.3-03) ; M. GAY Jérôme ;
Mme CARREIRA Sandra ; Mme LE CADRE Emmanuelle ; Mme CLERO Sandrine.

Date de convocation : 25 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice	: 19
Présents	: 19
Absents représentés	: 0
Absents	: 0
Votants	: 19

Absents excusés : /

Absents : /

A été nommée secrétaire de séance : Sandrine CLERO

♦ **2026-03.3-10 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

M. Le Maire rappelle que la commission d'Appel d'Offres est l'organe chargé d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

L'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la commission est composée :

- lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

M. Le Maire propose de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret désigne les représentants titulaires et suppléants suivants :

Titulaires	M. BOUSSO Jean-Yves	M. PROVOT Yannick	M. BERTAUX Jean-François
Suppléants	M. HENKART Wilfryd	M. BOUSQUAU Christian	Mme LE COINTE Catherine

(POUR : 19 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260331-202603310-DE

Pour copie conforme
MOLAC, le 02 avril 2026

Le Maire
Marcel ARS